

DÉCISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
(Établie en deux exemplaires originaux)

Référence SPA : OU0306-02

SNCF RESEAU

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur-général au directeur général adjoint clients et services.

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0040 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Centre Cal de Loire,

Vu l'avis du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 29 mars 2023.

Vu l'autorisation de l'État en date du 5 septembre 2023,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

Le bien bâti sis à **PONTGOUIN** (Eure-et-Loir) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur l'extrait de plan cadastral joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

CODE INSEE COMMUNE	LIEUDIT	RÉFÉRENCE CADASTRALE		SURFACE (m ²)
		SECTION	NUMÉRO	
28302	<i>La Pièce du Chaînet</i>	C	177	5.750

ARTICLE 2 :

Copie de la présente décision sera communiquée à Madame la Préfète de Département d'Eure-et-Loir.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Eure-et-Loir.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Orléans, le 5/10/23



Francesca ACETO
Directrice territoriale Centre Val-de-Loire